

Castration physique des délinquants sexuels : quand Michèle Alliot-Marie dérape

Dans une interview à paraître demain dans le Figaro Magazine, le ministre de la Justice et des Libertés affirme que « *la castration PHYSIQUE* » des délinquants sexuels « *mérite une analyse* » et qu'elle peut « *être débattue, y compris au Parlement* ».

Prenant acte de cet hommage au Moyen Age, le Syndicat de la magistrature suggère une simplification de l'échelle des peines :

- l'amputation de la main pour les voleurs et de l'autre main pour les voleurs récidivistes (dans le respect des principes qui gouvernent la loi sur les « *peines-planchers* ») ;
- l'ablation de la langue pour les escrocs et le prélèvement du foie pour les conducteurs sous l'empire d'un état alcoolique ;
- le supplice dit du « *croc de boucher* » pour les auteurs de dénonciations calomnieuses ;
- la lapidation des casseurs...

S'agissant des infractions économiques et financières, un simple retrait des boutons de manchette en place publique devrait suffire.

La suggestion de Michèle Alliot-Marie pourrait prêter à la dérision si elle ne traduisait une conception caricaturale et abjecte du traitement de la délinquance sexuelle. La « *réflexion* » que propose d'engager le garde des Sceaux consiste rien moins qu'à évaluer l'opportunité de recourir à un traitement inhumain et dégradant dans une logique de « *précaution* ».

On retrouve ici le fantasme malsain d'une justice d'élimination qui tend progressivement à défigurer notre droit pénal. Il s'agit en somme, comme avec la « *rétenion de sûreté* », de renoncer à l'effort de réinsertion en ciblant le corps du condamné. Ainsi, pour ceux qu'ils considèrent comme « *irrécupérables* », les idéologues de l'élimination n'ont d'autre projet que l'enfermement préventif, potentiellement perpétuel, ou la mutilation définitive.

Au fond, ces reculs de civilisation expriment la frustration de ceux qui n'ont jamais pu se résoudre à l'abolition de la peine de mort. Il est d'ailleurs significatif d'observer que Jean-Marie Le Pen n'a pas manqué cette occasion pour réclamer la « *castration de la tête* » des criminels les plus dangereux.

« La vérité est que, au plus profond des motivations de l'attachement à la peine de mort, on trouve, inavouée le plus souvent, la tentation de l'élimination (...). Ainsi, dans cette conception, la justice tuerait moins par vengeance que par prudence. Au-delà de la justice d'expiation, apparaît donc la justice d'élimination, derrière la balance, la guillotine. L'assassin doit mourir tout simplement parce que, ainsi, il ne récidivera pas. Et tout paraît si simple, et tout paraît si juste ! »

Robert Badinter, garde des Sceaux, discours à l'Assemblée nationale, le 17 septembre 1981